

PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 26 MAI 2020**

Etaient présents : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Anna Vallat, Estelle Rémy, Julie Carret, Florine Grevillot, Carlo Scalamandre, Christophe Pesme Cansar , Théo Vallat.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT
Début de la réunion 20h 00

Ordre du jour

1. Accueil des nouveaux élus (es)
2. Election du ou de la maire
3. Détermination du nombre d'adjoints (es)
4. Elections du ou des adjoints (es)
5. Désignation des délégués au syndicat de gestion du RPI
6. Détermination des commissions municipales
7. Désignation des délégués aux autres organismes
8. O N F dossier en urgence au Pâquis
9. Procédure juridique en cours, et Plan Prévention et Risques Inondations
10. Subventions obtenues sur travaux programmés rue du Combal
11. Questions diverses

1. Le doyen de l'assemblée et ancien maire accueil les nouveaux élus

Les points forts de l'équipe ce sont les compétences professionnelles et des personnes capables de cerner les enjeux et d'analyser sereinement toutes les situations compliquées que nous ne manquerons pas de rencontrer.

Cette addition est conforme à ce que Brebotte a besoin aujourd'hui.

Nous sommes maintenant au service de tous les habitants de la commune, nous devons raisonner « en acteurs au service de la République donc de la collectivité ».

Nous devons nous organiser en conséquence à travers des groupes de réflexion qui auront pour mission de proposer des solutions au conseil municipal. Nous devons associer des personnes extérieures au conseil municipal dans les commissions et tout particulièrement la commission travaux.

La commission cadre de vie est un bon exemple. Au cours du dernier mandat la très grande majorité de ses membres ne faisait pas partie conseil, cependant il faudrait que des membres du conseil incorporent cette commission.

La notion de chantier citoyen doit être mise en place, souvent on me dit : si vous avez des chantiers, dites-le nous, on peut venir vous aider.

Je vais maintenant vous proposer une manière de travailler au sein de conseil où **nous étions tous d'accord pour repartir en bénévolat**. Le maire et les adjoints n'ont aucun droit supplémentaire par rapport aux autres élus. Je proposerai à chacun « un pôle de responsabilité ».

2. Election du maire

Pierre Vallat, ancien maire propose sa candidature et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter ? La réponse est non. Le vote à bulletin secret peut commencer, les scrutatrices sont Estelle Remy et Chloé Sabatier. Résultat du vote 11 voix pour Pierre Vallat, qui prend les fonctions de maire.

3. Détermination du nombre d'adjoints (es).

Le maire rappelle qu'il a été décidé de rester comme pendant le mandat précédent, sur la formule du bénévolat pour le mandat de maire et d'adjoints. Leur rôle est simplement de mettre en application les décisions prises par conseil municipal. D'où le nom d'exécutif. Il est décidé à l'unanimité que trois adjoints seraient élus.

4. Elections du ou des adjoints (es)

Première adjointe : Les élus sont d'accord pour qu'une « Dame » occupe ce poste de 1^{ère} adjointe. Le maire indique qu'elle doit être suppléante Conseil Communautaire, le maire étant délégué titulaire. Il propose à cette fonction Chloé Sabatier qui aura cette disponibilité et qui a un intérêt pour les choses publiques. A la question y a-t-il d'autres candidates, la réponse est non. Un vote à bulletin secret donne Chloé Sabatier élue avec 11 voix

Second adjoint : Le second adjoint doit être impliqué dans le fonctionnement des écoles. Fabien Baguerey est proposé car il connaît déjà assez bien les questions de l'école étant depuis plusieurs années au conseil d'école et il s'est intéressé au fonctionnement du Syndicat de Gestion au cours du dernier mandat. A la question y a-t-il d'autres candidats, la réponse est non. Un vote à bulletin secret donne Fabien Baguerey élu avec 11 voix.

Troisième adjoint : Le troisième adjoint doit être impliqué dans le domaine du cadre de vie. Le maire souhaite une personne expérimentée et technique. Il propose à cette fonction Patrick Lhermitte souvent disponible, disposant d'une expérience dans l'entretien des espaces verts. A la question y a-t-il d'autres candidats, la réponse est non. Un vote à bulletin secret donne Patrick Lhermitte élu avec 11 voix

« Des conseillers délégués » sur tous les aspects fonctionnels sont sollicités :

Julie Carret pour piloter « **une commission aux affaires scolaires et péri scolaires** ». Cette commission donnera son avis aux élus du conseil municipal, sur des projets possibles et leurs incidences financières ainsi qu'un éclairage précis sur la répartition actuelle du budget, attribué aux fonctionnements des écoles et plus particulièrement celui prévu par enfant, ainsi que sur les conséquences et des coûts des dérogations scolaires. Cette commission sera à créer.

Il est proposé à Christophe Pesme-Cansar et Carlo Scalamandre d'être les représentants de la commune dans l'organisme « Territoire Energie 90 » ils nous aideront à comprendre comment fonctionne cet organisme intercommunal en matière « Informatique et Eclairage public » et d'autres domaines plus spécifiques. Ces aspects aideront à déterminer une politique communale. La commission urbanisme pourrait être associée à ces éléments de réflexions.

Il est proposé qu'**Anna Vallat** reste responsable de la communication, chargée de coordonner et d'organiser les évènements en s'appuyant sur une commission qui aura aussi pour mission de continuer à développer et à améliorer le site internet de la commune.

Il est proposé à Estelle Rémy d'aider le conseil dans l'étude du statut du personnel de la commune et permettre ainsi de mettre à plat la réforme prévue en 2020/2021.

Il est proposé à Théo Vallat et Florine Grevillot de faire fonctionner une commission forêt (**à créer**) chargée de la liaison avec le garde de l'ONF, du contact avec les affouagistes, et chargée au niveau de l'agriculture d'étudier l'entretien des chemins ruraux et des chemins d'exploitation.

5. Désignation des délégués au syndicat de gestion du RPI

Le budget de financement du fonctionnement des écoles est un des budgets les plus importants pour notre commune. Nous devons nous y investir de manière particulière.

La restauration et la garderie ont été installées sur Brebotte, là où il y avait des structures qui pouvaient accueillir temporairement les activités indispensables aux familles dans l'époque qui est la nôtre.

Concernant les services aux familles des enfants scolarisés, nous sommes malheureusement un des secteurs du sud territoire sous équipé. Nous devons essayer d'y remédier et chercher les moyens pour changer cette situation. Le maire de Brebotte un peu par la force des choses et la pandémie du covid 19 aidant, est depuis les élections du 15 mars seul responsable du syndicat encore en fonction.

Il a eu la responsabilité, avec les maires et les enseignantes, de la réouverture des classes et des services scolaires. Il se propose donc de rester délégué titulaire dans le syndicat de gestion le temps que de nouveaux responsables soient élus et prennent leur fonction. Fabien Baguerey sera lui aussi titulaire et disposé à prendre des responsabilités au sein du Syndicat. Julie Carret sera suppléante. Les élus donnent leur accord.

6. Détermination des commissions municipales

Le maire et les adjoints peuvent participer au travail des commissions. Il est souhaitable aussi que des personnes non élues puissent siéger dans les commissions qui les intéressent ; nous les invitons à contacter les élus.

La commission travaux : La commission des travaux et infrastructures devra prendre connaissance de tous les dossiers en cours et de toutes les études issues du mandat précédent. Son rôle sera de faire des propositions au conseil municipal qui décidera en fonction des urgences du moment.

La commission finances : Son rôle est de donner son avis sur les impositions des ménages liées aux ressources du budget de la commune. Cette commission peut élargir son rôle aux emprunts, et aux dotations de l'état pour en connaître mieux les modalités.

La commission urbanisme : Elle est en charge d'étudier les demandes d'alignement, les certificats d'urbanisme, de permis de construire et des bases d'imposition établies par les services de l'état.

La commission cadre de vie : Elle s'occupe de l'environnement et du cadre de vie et notamment du fleurissement et de la propreté de la commune. Elle peut être composée un peu plus que les autres commissions de personnes extérieures au conseil municipal, mais les élus doivent eux aussi s'y investir.

Les commissions forêt et chemin ruraux et affaires scolaires ont été expliquées au paragraphe précédent.

7. Désignation des délégués aux autres organismes

Carlo Scalamandre et Christophe Pesme Cansar représenteront la commune dans l'Organisme Territoire Énergie 90 qui gère pour les communes l'informatique l'éclairage public et divers autres services aux communes.

Pierre Vallat et Fabien Baguerey représenteront la commune au syndicat du gymnase de Montreux Château

Florine Grevillot représentera la commune à la fourrière des animaux.

Anna Vallat sera la correspondant défense nationale.

8. O N F dossier en urgence au Pâquis

La direction route du département nous demande d'intervenir dans la forêt du Pâquis en bordure de route où plusieurs arbres déracinés sont dangereux. Nous ne trouvons pas de bûcherons qui acceptent de réaliser ce travail. Nous avons fait appel au service de l'ONF qui nous propose de le faire en ajoutant un abattage d'arbres secs qui pourront être mis en affouage à l'automne 2020. Devant l'urgence le maire a accepté le devis de l'ONF qui s'élève à : **1755€ HT.**

Il propose aux élus de donner un avis favorable aux travaux envisagés par le conseil municipal précédent pour la forêt du Combal en décroissance et en broyage en bordure de forêt.

Décroissance pour : 349,80€ et broyage pour : 380,01€ Soit au total : **729,81€ HT.**

Le conseil donne son accord pour ces travaux à l'unanimité.

9. Procédure juridique en cours, et Plan Prévention et Risques Inondations

Le maire informe les nouveaux élus du recours formulé par le précédent conseil municipal contre les services de l'état au sujet d'un fossé creusé judicieusement en 2009 par le conseil municipal de l'époque pour éviter les inondations. Depuis 2016 les services de l'état refusent contrairement à toute logique de sécurité le curage de ce fossé pour lui garder son usage initial.

Dossier : A Monsieur le président et mesdames et messieurs les conseillers du tribunal administratif de Besançon requête introductive d'instance recours en annulation.

POUR : La commune de Brebotte prise en la personne de son maire en exercice, habilité par délibération du conseil municipal et domicilié en qualité mairie de Brebotte - place de la mairie - 90140 Brebotte Ayant pour avocat Maître Aziza DRIDI, Avocat au Barreau de GRASSE, 1390 Avenue du Campon – L'Européen 06110 LE CANNET

CONTRE : la décision implicite de rejet du 5 décembre 2019 par laquelle le préfet du territoire de Belfort a refusé de requalifier en fossé l'écoulement dit « fosse des trous de marne » irrégulièrement qualifié de

cours d'eau ainsi que la décision explicite du 18 décembre 2019 par laquelle le préfet du territoire de Belfort a refusé de requalifier en fossé l'écoulement dit « fosse des trous de marne » irrégulièrement qualifié de cours d'eau.

Plan Prévention et Risques Inondations

Déclaration de l'ancien conseil municipal portée à la connaissance des nouveaux élus.

Les élus constatent **qu'un des services de la DDT a pour rôle de bloquer l'écoulement des eaux et qu'un autre service a pour rôle de prévoir les inondations qui découleront de ces blocages.**

Devant de telles incohérences, le conseil municipal de la commune de Brebotte dénonce un travail mal fait par les services de l'état, qui aura aussi pour conséquence de faire subir à notre population, une dévaluation des propriétés et ceci créée artificiellement. Dans ces conditions, que le conseil municipal ne donnera pas son accord et réagira face à de telles incohérences.

Le maire informe les élus de constat inquiétant pour la sécurité des habitants sur trois sites :

- pour les écoulements au pont du Moulin,
- écoulement pour lequel la commune est inquiète par la police des eaux.
- écoulement des égouts de la ferme Babé Marc

Il demande aux élus de l'autoriser à demander des constats d'huissier sur les faits graves constatés. A l'unanimité les élus donnent leur accord.

10. Subventions obtenues sur travaux programmés rue du Combal

Le trottoir de la rue du Combal sera réalisé à partir de la mi-juillet.

Coût de l'investissement : 31 228, 35 € H.T. Subventions obtenues : 19 491,34 € dont un partenariat avec le Conseil départemental : 7 000€ et Subvention de la préfecture (DETR) : 12 491, 34€ (40%)

Reste à charge de la commune : 11 737, 01€

Mise au norme PMR (handicapé) pour l'accès à l'école.

La demande au titre de la DSIL (préfecture de région) n'a pas été retenue, mais elle a été transférée à la DETR (préfecture du département) qui fait bénéficier la commune d'une subvention de 3 945€ sur un devis de : 7900 Euros HT. Pour des travaux en 2021.

11. Questions diverses

Fibre optique

Devant l'organisation qui apparaît anarchique au niveau de la société Orange, il nous semble indispensable de proposer aux habitants qui souhaitent être branchés, de faire une démarche groupée qui pourrait faciliter les travaux nécessaires à ces branchements.

Une proposition de la commune parviendra prochainement dans chaque foyer, le dossier constitué sera envoyé à la direction d'Orange et au conseil départemental ainsi qu'aux parlementaires.

Litige suite au travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue de Haut Poiriers

Une partie de trottoir n'a pas été remise en macadam pour la sortie d'une cour, ce litige devra être solutionné, il implique Territoire Energie 90, le cabinet BEJ chargé de suivre les travaux et l'entreprise Vigilec.